

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Mme Agnès MERCIER, Mrs Patrick ROCHE, Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mmes Marie-Hélène ROUX, Janet DARNE, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, Mmes Sandra LHOSTE, Michèle FOURNEL.

Absents représentés : Mr Sébastien MIALON (représenté par Mr Michel MOUNIER), Mme Laure JOURDAN (représentée par Mr Alain GALLAND).

Absent : Mme Sophie AVOUAC, Mr André NICOLAS.

Mme Agnès MERCIER est nommée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

### Approbation du compte-rendu de la dernière séance :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu du 30 novembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

### Délibérations diverses :

**Droits de préemption** : Mr le Maire présente au conseil les droits de préemption pour cette séance :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section C numéro 860 et d'une parcelle de terrain non bâtie sise section C numéro 862 (Le Cruzet de Meyzoux)
- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 236 (rue du Vallat)

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de ne pas préempter sur les ventes présentées.

**Décisions modificatives** : Mr ROCHE présente les décisions modificatives à adopter en cette fin d'année.

- Budget eau potable :
  - o Compte 2315 – 19 (opération Esplanade Stevenson) : + 500 €
  - o Compte 2315 – 12 (opération Traverse du bourg) : - 500 €
- Budget assainissement :
  - o Compte 2315 – 19 (opération Esplanade Stevenson) : + 4 000 €
  - o Compte 2315 – sans opération : - 4 000 €
- Budget principal :
  - o Compte 2031 – 12 (opération bâtiments publics) : + 4 200 €
  - o Compte 2031 – 30 (opération Eglise abbatiale) : - 4 200 €
  - o Compte 1641 – sans opération : + 6 000 €
  - o Compte 2184 – 41 (opération stade de la Freydeyre) : + 120 €
  - o Compte 2315 – 42 (opération Place du Couvent) : - 6 120 €

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les décisions modificatives présentées.

**Etat des restes à réaliser à reporter sur le budget principal 2018** : Monsieur ROCHE précise qu'il y a lieu de reporter le montant des dépenses engagées et non liquidées sur le budget principal 2018. Il indique également que ces restes à réaliser ne concernent que les dépenses d'investissements votées par opérations. Mr le Maire présente l'état des restes à réaliser à reporter sur le budget 2017 :

Comptes	Opération	Crédits votés	Liquidé	Restes à réaliser
<b>DEPENSES</b>				
21318	Bâtiments divers	52 300.00 €	40 577.27 €	11 722.73 €

2151	Voirie	398 000.00 €	394 440.22 €	3 559.78 €
2031	Eglise abbatiale	50 800.00 €	23 144.40 €	27 685.60 €
21318	Espace Laurent Eynac	115 000.00 €	81 758.02€	34 041.98 €
2315	Traverse 2 <sup>ème</sup> tranche	1 310 000.00 €	1 137 546.76 €	172 453.24 €
2315	Place du Couvent	232 200.00 €	0.0 €	232 200.00 €
2315	Esplanade Stevenson	85000.00 €	42 943.08 €	42 056.92 €
2138	PUP Route de Coubon	40 000.00 €	8 712.00 €	31 288.00 €
2138	Aménagement du Mont	48 000.00 €	0.00 €	48 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>2 332 100.00 €</b>	<b>1 729 121.75 €</b>	<b>603 008.25 €</b>
<b>RECETTES</b>				
1341	DETR	268 851.00 €	120 987.80 €	157 863.20 €
1321	Subvention Etat	220 320.00 €	0.0 €	220 320.00 €
1322	Subvention Région	144 638.52 €	19 586.04 €	125 052.48 €
1323	Subvention Département	139 796.52 €	5 806.00 €	133 946.52 €
1327	Subventions communautaires	5 700.00 €	0.00 €	5 700.00 €
1328	Autres subventions	20 000.00 €	0.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL</b>		<b>799 306.04 €</b>	<b>146 379.84 €</b>	<b>662 882.20 €</b>

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité les restes à réaliser à reporter sur le budget principal 2018.

**Dépenses d'investissements 2018 :** Monsieur le Maire indique que comme chaque année le conseil municipal doit l'autoriser à pouvoir régler les dépenses d'investissement à hauteur du quart des dépenses engagées jusqu'au vote du budget primitif 2018. Mr ROCHE présente donc les affectations pour chaque budget :

**Budget principal :**

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2017	Décisions modificatives 2017	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 20 – sans opération	4 000		4 000	1 000
D 204 – sans opération	49 000		49 000	12 250
D 21 – sans opération	133 500		133 000	33 250
<b>TOTAL</b>	<b>186 500</b>	<b>0</b>	<b>186 500</b>	<b>46 500</b>

**Budget eau potable :**

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2017	Décisions modificatives 2017	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 20 – sans opération	3 500		3 500	875
D 21 – sans opération	35 000		35 000	8 750
D 23 – opération 12	240 000	- 105 000	135 000	33 750
D 20 – opération 16	16 000	18 000	34 000	8 500
D 21 – opération 17	15 000	-	15 000	3 750
D 23 – opération 18	30 000	- 30 000	0	0
D 23 – opération 19	10 000	-	10 000	2 500
D 21 – opération 20	20 000	-	20 000	5 000
D 21 – opération 21	-	111 500	111 500	27 875

<b>TOTAL</b>	<b>369 500</b>	<b>- 5 500</b>	<b>364 000</b>	<b>91 000</b>
--------------	----------------	----------------	----------------	---------------

**Budget assainissement :**

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2017	Décisions modificatives 2017	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 20 – sans opération	2 000		2 000	500
D 21 - sans opération	29 668.87		29 668.87	7 417.22
D 23 – sans opération	10 000		10 000	2 500
D 23 – opération 13	110 000		110 000	27 500
D 20 – opération 16	47 900		47 900	11 975
D 21 – opération 17	26 000		26 000	6 500
D 21 – opération 18	17 000		17 000	4 250
D 23 – opération 19	19 000		19 000	4 750
D 23 – opération 20	70 000		70 000	17 500
<b>TOTAL</b>	<b>331 568.87</b>	<b>0</b>	<b>331 568.87</b>	<b>82 892.22</b>

**Budget Pôle Santé :**

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2017	Décisions modificatives 2017	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 21 – sans opération	13 800	- 3 500	10 300	2 575
D 23 – sans opération	1 200	3 500	4 700	1 175
<b>TOTAL</b>	<b>15 000</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>3 750</b>

**Budget Photovoltaïque :**

Chapitre - opération	Crédits votés au BP 2017	Décisions modificatives 2017	Montant réel à prendre en compte	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 du CGCT
D 21 – sans opération	8 542.85	-	8542.85	2 575
<b>TOTAL</b>	<b>8 542.25</b>	<b>0</b>	<b>8 542.85</b>	<b>3 750</b>

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr le Maire à liquider des dépenses d'investissements à hauteur du quart des dépenses engagées au budget 2017 telles que présentées.

**Tarifs 2018 :** Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de voter les tarifs pour l'exercice 2018 :

LIBELLE	Tarifs 2018
<b>LOCATION SALLE DES FETES</b>	
<b>AVEC LA CUISINE (caution de 800 Euros et attestation d'assurance fournie)</b>	
Restaurateurs de la commune	280.00 €
Restaurateurs hors commune	280.00 €
Repas privé habitant de la commune	280.00 €
Repas privé hors commune	550.00 €
Associations de la commune (sans restaurateurs)	100.00 €
Associations hors commune (sans restaurateurs)	200.00 €
<b>SANS LA CUISINE (caution de 800 Euros et attestation d'assurance fournie)</b>	
Privé de la commune	150.00 €
Privé hors commune	350.00 €

Assemblée générale de banque	350.00 €
Ventes commerciales	400.00 €
Associations de la commune (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	100.00 €
Associations hors commune	150.00 €
Associations Communauté des communes	100.00 €
Spectacles et manifestations des écoles	Gratuité
Associations caritatives locales	Gratuité
Associations de la commune pour activités (annuel)	Gratuité
Associations hors commune pour activités (annuel)	150.00 €

**LOCATION SALLES DU CHATEAU (chauffage compris) – Maximum 50 personnes  
(caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)**

Particuliers de la commune uniquement	80.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)	100.00 €
Associations de la commune pour activités lucratives annuelles	100.00 €
Associations hors commune pour activités annuelles	120.00 €
Cérémonies ou fêtes extérieures (en cas d'intempéries)	100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour	Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	80.00 €

**PRET DE MATERIEL**

	<b>Chaises</b> Par tranche de 50 chaises	<b>Tables</b> à l'unité (caution de 100 €)	<b>Sono</b> Caution 300 €	<b>Barnum</b> Caution 400 €	<b>Podium</b> le module Caution 400 €	<b>Barrières</b> <b>Vauban</b> (par tranche de 10 barrières)
	(caution de 100 € sauf associations communales)					
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Associations hors commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	3.00 €	35.00 €
Privés de la commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	2.00 €	35.00 €
Privés hors commune	20.00 €	5.00 €	Non	Non	Non	Non
Communes de la CCPM	10.00 €	2.00 €	Non	20.00 €	2.00 €	35.00 €
Communauté des communes	Gratuité	Gratuité	Non	Gratuité	Gratuité	Gratuité
Autres communes	20.00 €	5.00 €	Non	Non	4.00 €	40.00 €

**BOULODROME**

Privé apéritifs	70.00 €
Location communes et CCMLM (par mois)	50.00 €

**CANTINE SCOLAIRE**

Le ticket pour un repas	3.20 €
-------------------------	--------

**ESPACE CULTUREL**

Adultes plein tarif	3.00 €
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes)	2.00 €
Enfants de moins de 6 à 18 ans	2.00 €
Enfants de moins de 6 ans	Gratuit
Scolaires	1.00 €

**PISCINE MUNICIPALE**

	<b>Le ticket</b>	<b>Carte 10 entrées</b>	<b>Abonnement saison</b>
<b>Adultes</b>	2.50 €	20.00 €	45.00 €
<b>Tarif réduit : étudiants, enfants de 4 à 16 ans</b>	1.20 €	10.00 €	23.00 €
<b>Classe piscine, colonie, centre de vacances</b>	0.80 €		

**GITE D'ETAPES – Maximum 15 personnes**

La nuitée par personne	18.00 €
Tarif groupe (plus de 10 personnes)	15.00 €

**TENNIS PLEIN AIR**

Joueurs de la commune	3.80 €
Joueurs hors commune	5.30 €

**BIBLIOTHEQUE**

Abonnement famille de la commune	20.00 €
Abonnement famille hors commune	25.00 €
Abonnement adulte de la commune	15.00 €
Abonnement adulte hors commune	20.00 €
Abonnement enfant de la commune	3.00 €
Abonnement enfant hors commune	3.00 €
Abonnement maisons de retraite et de convalescence	150.00 €

**DROIT DE PESAGE – Avenue des Ecole**

Pesée unique (véhicule + remorque)	8.00 €
Pesée + Tare (véhicule + remorque)	10.00 €

**DROIT DE PESAGE – Marché aux bestiaux**

Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	2.50 €
Pesage hors marché (par tête de bétail)	4.00 € (avec un plafond de 20 €)

**DROIT DE PESAGE ET DE PLACE OVINS**

De 1 à 5	2.00 €
De 6 à 10	3.00 €
De 11 à 15	4.50 €
Plus de 16	6.00 €

**DROIT DE PLACE – Marché aux bestiaux**

Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)	1.00 €
------------------------------------------------	--------

**DROIT DE PLACE – Marché forain**

Forains – prix de base minimum	2.00 €
Le mètre linéaire pour étalage forain	0.50 €
Primeurs ou forains – Dimanche (par jour)	2.00 €
Forfait MAS Primeur (pour l'année)	200.00 €
Forfait MARCON Nicolas Boucher (pour l'année)	200.00 €
Forfait VALLEE Sylvain Fromager (pour l'année)	150.00 €
Forfait FARGEAU Poissonnier (pour l'année)	200.00 €
Forfait camions ambulants pizzas	200.00 €
Forfait camion outillage (pour l'année)	50.00 €
Cirque, spectacle (par représentation)	30.00 €

**DROIT DE PLACE – Marché de Noël**

Par emplacement	8.00 €
-----------------	--------

**DROIT DE PLACE – Marché de producteurs**

Par emplacement pour juillet et août	25.00 €
--------------------------------------	---------

**BORNE AIRE DE CAMPING-CARS**

Droit de remplissage d'eau potable – pour 5 minutes	2.00 €
-----------------------------------------------------	--------

**CIMETIERE**

Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 1 – 50 ans	600.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 1 – 50 ans	500.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m)- cimetière C 1– 50 ans	300.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 1 – 50 ans	250.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 2 –50 ans	700.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 2 – 50 ans	500.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) - cimetière C 2 – 50 ans	350.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 2 – 50 ans	250.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	800.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 3 – 50 ans	500.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	400.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 3 – 50 ans	250.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1600.00 €
Renouvellement case columbarium – 50 ans	800.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve les tarifs présentés pour l'année 2018.

**Création d'un poste à mi-temps pour la bibliothèque :** Monsieur le Maire rappelle au conseil que le poste de bibliothécaire est actuellement pourvu par un contrat à durée déterminée qui avait été porté en totalité par la communauté de communes pour l'année 2017. Cette dernière étant pour des raisons administratives dans l'impossibilité de reconduire un contrat à temps plein pour une année supplémentaire, il est nécessaire de scinder le poste en deux parties, comme ce fut le cas en 2016. Le conseil accepte donc la mise en place d'un nouveau contrat de travail à mi-temps pour l'année 2018. Il est aussi décidé de mettre à profit l'année à venir pour préciser les missions liées au poste, en accord avec la communauté de communes, avant de créer un poste de titulaire.

**Demande de subvention au titre de la DETR 2018 :** Monsieur le Maire rappelle que comme chaque année, les communes peuvent déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux. Il propose de déposer un dossier pour la première partie du réaménagement du village du Mont. Le projet comprendrait une réfection d'une petite partie du réseau de collecte des eaux pluviales, un enfouissement de l'intégralité des réseaux secs du village et la réfection d'une partie des enrobés. Il présente les plans et devis estimatifs. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le projet de réhabilitation du village du Mont (1<sup>ère</sup> tranche de travaux) pour un montant de 117 789 € 79 HT, autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention au titre de la DETR 2018 pour ce projet et à signer toutes les pièces nécessaires.

**Plan de financement – réserve à incendie de la déchetterie :** Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une réserve à incendie a été aménagée dans l'enceinte de la nouvelle déchetterie située route de Laussonne. Il rappelle que le coût total de sa création était de 31 489 € HT et qu'une DETR de 7900 € a été accordée par l'Etat pour contribuer à son financement. Il indique que suite à des négociations entre le SICTOM, la Communauté de Communes et la Commune, il a été convenu que chaque entité participerait à part égale au financement de cette opération comme suit :

- Participation SICTOM : 4 941.64 € HT
- Participation communauté des communes : 4 941.64 € HT
- Participation commune : 4 941.64 € HT

Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la convention financière présentée et autorise Mr le Maire à la signer.

**Convention Autorisation du Droit des Sols (ADS) :** Mr le Maire rappelle au conseil que la communauté de communes Mézenc Loire Meygal compte plus de 10.000 habitants et que par conséquent, en application de la loi NOTRE, elle doit reprendre la compétence d'instruction des dossiers d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les communes disposant d'un document d'urbanisme. Il rappelle que cette prise de compétence a nécessité l'embauche d'un agent urbaniste qui sera chargé d'une part de l'instruction des demandes d'urbanisme des communes adhérentes et d'autre part de la mise en place d'un PLUI. Afin de financer une partie des dépenses nouvelles ainsi générées, la Communauté de Communes propose que chacune des 9 communes concernées participe en versant une contribution annuelle qui sera calculée en fonction du nombre et du type d'actes réalisés dans l'année. Il présente la convention ADS qui permet de définir les obligations et les missions de chacune des collectivités, ainsi que les modalités de la mise à disposition du service instructeur intercommunal. Après délibération, le conseil municipal approuve avec deux abstentions (Mr PANNEFIEU et Mr CRESPIY) la convention présentée et autorise Mr le Maire à la signer.

**Devis numérisation et indexation des registres d'Etat Civil :** Mr le Maire informe le conseil que les communes ayant disposé d'une maternité doivent procéder à la numérisation et à l'indexation de leurs registres d'Etat Civil afin qu'elles soient intégrées à la plateforme COMEDDEC à partir de novembre 2018, plateforme qui permettra de transmettre par voie dématérialisée tous les actes aux organismes demandeurs. Il présente donc les devis pour cette opération qui concernera près de 17000 actes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise STUDIA pour un montant de 11 937 € HT, et souhaite que cette dépense puisse être répartie sur deux exercices budgétaires compte tenu de son importance.

**Etude Hydrogéologique – captage de Châteauneuf :** Mr le Maire rappelle au conseil qu'une étude a été lancée sur le captage de Châteauneuf afin de connaître la provenance exacte de l'eau collectée et de mieux protéger cette ressource importante. Il précise qu'une étude complémentaire doit aussi être réalisée afin d'obtenir des mesures supplémentaires indispensables. Il présente l'offre reçue pour cette opération. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité le devis du cabinet MONTORIER pour un montant de 23 000 € HT et autorise Mr le Maire à lancer cette opération. Mr le Maire rappelle que le Département et l'Agence de l'Eau devraient soutenir cette opération à hauteur de 80 %.

**Demande d'acquisition d'une partie du domaine public – Place du Couvent :** Mr le Maire présente au conseil un courrier d'un propriétaire riverain de la Place du Couvent qui souhaiterait pouvoir acquérir la partie de trottoir située devant sa maison afin de la restaurer et d'y installer une terrasse. Mr PANNEFIEU n'est pas favorable à cette demande car il estime qu'elle pourrait créer un précédent et considère que le trottoir doit rester accessible au public. Mr le Maire rappelle que la terrasse de la propriété voisine est elle aussi située sur le domaine public et qu'elle a été fermée au moyen d'une barrière. Compte tenu de la configuration des lieux, la partie en question ne servira donc jamais de trottoir, mais restera à la charge de la collectivité. D'un commun accord, le conseil décide de suspendre sa décision et d'attendre que le projet d'aménagement de la Place du Couvent soit définitif avant de donner une réponse au propriétaire.

**Précisions concernant l'application de la Participation Assainissement Collectif :** Mr le Maire rappelle au conseil qu'une délibération avait été prise en 2012 pour l'application de la PAC au tarif de 10 € le m<sup>2</sup>. Il indique qu'il y a lieu d'en préciser les modalités d'application. Cette participation s'applique pour toutes les nouvelles constructions ou tous les aménagements de maisons d'habitation, même pour les constructions comprises dans le périmètre d'un PUP ou dans un lotissement. Les locaux industriels et commerciaux sont quant à eux concernés seulement en partie : la surface prise en compte comprend uniquement les vestiaires, les sanitaires et les bureaux de moins de 10 m<sup>2</sup>. La PAC est payable un an après l'installation du compteur d'eau potable afin de prendre en compte les rejets de flux supplémentaires liés aux travaux de construction. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité les conditions d'application de la PAC telles que présentées ci-avant.

**Création d'une servitude de passage de canalisations :** Mr le Maire informe le conseil que les travaux d'adduction des terrains concernés par le PUP du Villard sont en cours. Il précise que des canalisations ont dû être installées sur une parcelle privée afin de pouvoir permettre une évacuation des flux par gravité. En conséquence, il est indispensable d'établir une servitude de passage et d'entretien. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la signature d'une convention de servitude de passage dans les parcelles cadastrées section A numéros 725 et 2071 appartenant à l'entreprise FINAMUR.

**Mise en place d'un contrat de prévoyance pour les agents communaux :** Mr le Maire indique au conseil que les salariés de la commune demandent depuis de nombreuses années à la commune la mise en place d'un contrat de prévoyance afin de pallier la perte de salaire pouvant survenir suite à un arrêt de travail prolongé. Mr le Maire précise que la commune peut contribuer au financement de cette assurance et propose une participation communale à hauteur de 2 % du salaire net des agents intéressés, ce qui correspond à un montant total annuel de 4214 €uros. Après délibération, le conseil approuve à l'unanimité la participation communale à hauteur de 2 % du salaire net des agents.

**Mise en place du RIFSEEP :** Mr le Maire informe le conseil municipal que les modalités d'attribution des primes aux agents doivent être revues. En effet, la législation a mis en place un nouveau mode de distribution de ces primes aux agents communaux, ce qui implique un changement de dénomination ainsi que la refonte intégrale de celles en place actuellement. Après délibération, le conseil municipal approuve donc à l'unanimité la mise en place du nouveau système appelé RIFSEEP sur notre commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

**Demande de renouvellement de l'autorisation d'occupation du domaine public :** Mr le Maire rappelle au conseil que l'association CAP LIBERTY dispose d'une autorisation temporaire et renouvelable d'occuper le domaine public au viaduc de la Recoumène pour l'organisation de leur activité de 'Saut à l'élastique'. Il propose donc de la renouveler à la demande de l'association. Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de cette autorisation d'occupation du domaine public pour l'année 2018.

### Questions diverses :

- **Demande de subvention 'La Calandreta Velave' :** Mr le Maire présente au conseil la demande de subvention reçue de la part de l'association 'Escola Calandreta Velava' qui gère une école dans laquelle sont scolarisés deux enfants résidant sur notre commune. Après délibération, le conseil municipal refuse de verser une participation aux frais de fonctionnement de cette école car la commune possède déjà deux écoles maternelles et élémentaires qu'elle finance, et parce qu'il estime que la scolarisation dans cette école est un choix délibéré des parents et n'entre donc pas dans le cadre des participations obligatoires communales.

- **Demande de subvention de l'association 'Vie Libre 43' :** Mr le Maire présente au conseil le courrier de demande de subvention de l'association 'Vie Libre 43'. Après délibération, le conseil rappelle que les subventions communales ne sont accordées qu'aux associations communales.

- **Mise en place d'un deuxième service de cantine à l'école maternelle :** Mr le Maire informe le conseil qu'un deuxième service sera mis en place à la cantine de l'école maternelle à compter de la rentrée, ce qui permettra d'accueillir un nombre d'enfants plus important et de répondre aux demandes des parents.

- **Continuation du service 'Rythmes scolaires' à l'école primaire :** Mr le Maire indique que suite à une consultation des parents d'élèves, le service des rythmes scolaires devrait perdurer à la rentrée prochaine à l'école primaire, les parents s'étant déclarés satisfaits par la qualité des activités et leur intérêt pour les élèves.

- **Subvention consolidation des voutes de la salle d'exposition :** Mr le Maire indique que le Conseil Départemental participera à hauteur de 2865 € au financement de l'étude et de la consolidation des voutes de la salle d'exposition.

- **Appel à projets 'Petite Cité de caractère' :** Mr le Maire rappelle que notre commune peut participer à un appel à projet subventionnable en sa qualité de membre du réseau des 'Petites cités de caractère'. Un projet sera donc préparé par un bureau d'étude pour l'aménagement de la place du Vallat.

- **Projet résidence ESAT de Meymac :** Mr le Maire rappelle que le résultat de la réflexion sur le projet d'hébergement de travailleurs de l'ESAT dans le village devra être proposée à l'Etablissement dans le courant du premier trimestre 2018.

- **Curage de la lagune de Saint Victor :** Mr le Maire indique qu'un appel d'offre a été lancé pour le curage de la lagune de Saint Victor qui se fera donc courant 2018.

- **Recensement de la population :** Les derniers chiffres reçus de la part de l'INSEE indiquent une population communale de 1823 habitants, soit une augmentation de 41 habitants depuis 2006.

- **Dénomination des rues :** Mr le Maire rappelle au conseil l'opération lancée sur notre commune pour le nouvel adressage de chaque maison. Il rappelle également que celui-ci devra être terminé pour fin 2018 en raison de l'installation de la fibre optique sur notre commune. Un exemplaire du travail effectué par Mesdames Gérentes et Fournel est remis à chaque conseiller afin de pouvoir engager une réflexion dès le prochain conseil.

### Dates diverses :

- Spectacle de Noël ECE le 21 décembre
- Feu de Noël le 24 décembre
- Vœux du personnel communal le 5 janvier à 18 heures
- Vœux à la population le 7 janvier à 11 heures
- Inauguration des vestiaires du stade le 27 janvier à 11 heures

Prochain Conseil le jeudi 25 janvier 2018 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.